



Les abolitions de l'esclavage

Lettre de Victor Schoelcher à Laurent-Antoine Pagnerre.

Document conservé à la Bibliothèque Schoelcher, Fort- de-France, Martinique.

« Ministère de la Marine et des Colonies

Cabinet du Sous-secrétaire d'Etat

lundi ¹

Mon cher Pagnerre,

vous ne m'avez pas répondu hier. Maintenant le packet anglais est parti et il n'y a plus d'inconvénient, plus de danger pour les colonies à publier les décrets sur l'abolition, il y a au contraire avantage pour la métropole car je suis sûr que vous pensez comme moi. Il est temps en vérité que l'on en finisse avec l'esclavage.

Mr. Arago m'a dit que Marrast faisait des objections. J'ai écrit à Marrast. Il ne m'a pas répondu. Marrast ne peut cependant pas à lui tout seul arrêter la publication des pièces du gouvernement dont j'ai une ampliation signée de vous. C'est impossible. Obtenez donc l'insertion au Moniteur pour ce soir mais ayez soin de joindre les élections. J'entends le décret qui donne la représentation directe aux colonies.

Je vous en prie mon cher Pagnerre. Je remets cette grosse affaire à votre soin. En vérité je ne croyais pas qu'il serait si long et si difficile de tuer l'esclavage sous la République.

Répondez-moi un mot.

Salut et fraternité.

V. Schoelcher. »

¹ 1er mai 1848.